

ABONNEMENTS

ABONNEMENTS par est des 1^{er} et 16 de chaque mois

se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Havaas, rue J.-J. Rousseau, 8 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 12 columns: Destination, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte, Paris... Départ, Poste mixte, Omnibus mixte, Omnibus mixte, Nonsempron-Libos... Départ, Poste mixte, Omnibus mixte, Omnibus mixte. Lists routes to Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Nonsempron-Libos, Agen, Bordeaux, Périgueux, Rodez, Aurillac, Vierzon, Paris.

Cahors, le 21 Octobre 1875

M. Thiers a prononcé à Arcachon un discours qui est un véritable manifeste. Nous publions plus bas les passages les plus importants de cette harangue qui nous arrive par les journaux de Paris.

Le langage tenu par M. Thiers donné déjà lieu à des appréciations et à des critiques. Nous mettrons les unes et les autres sous les yeux de nos lecteurs.

Le Journal des Débats, en rappelant l'appui qu'il a donné à M. Thiers, ajoute qu'il devra peut-être faire quelques réserves tout en applaudissant à l'ensemble des déclarations.

Discours de M. Thiers.

Un jour devait venir où la question de gouvernement se poserait devant le pays, naturellement, nécessairement, la France étant délivrée de la présence des étrangers, et cette noble blessée, comme je l'avais qualifiée, ayant recouvré ses forces et sa liberté d'esprit, tous les partis ont simultanément demandé qu'on pût à la constitution du pays.

A ce moment, messieurs, ai-je pris sur moi de soulever cette redoutable question? Non. J'en connaissais la gravité. Je me suis borné à signaler quelle était mon opinion, laissant bien entendu à l'Assemblée le soin de se prononcer, car j'ai hâte de le dire, eussé-je pu décider seul des destinées du pays que je n'aurais pas plus fait la monarchie de douze siècles, que je n'aurais consenti, humble citoyen, à exposer la République à une destinée inconnue? Non, non, j'eusse été ce que je n'étais pas, tout-puissant, disposant d'armées victorieuses, que j'aurais regardé comme une impiété de me substituer à la nation.

Je n'étais et ne pouvais être que son dévoué serviteur. Je me suis borné à mettre sous ses yeux la question que je n'avais pas soulevée, que la Providence seule avait placée devant nous. Mais, me présentant avec la hardiesse qui est dans ma nature, j'ai laissé voir mon opinion personnelle; l'Assemblée alors, usant de son droit, s'est séparée de moi.

Je suis loin de me plaindre; je remercie la Providence: ma tâche la plus invidée était achevée. C'étaient des choses incontestablement bonnes que le rétablissement de l'ordre et celui du crédit de la France. La libération du territoire accomplie, il ne me restait qu'une tâche ingrate. Il était impossible de satisfaire des partis dont chacun voulait le contraire. J'aurais pu légalement retenir le pouvoir; une seule condition s'imposait à moi: c'était de changer de ministère. J'ai cru qu'il n'était ni digne d'un bon citoyen, ni utile pour le pays d'agir de la sorte. On m'a redemandé le pouvoir, je l'ai remis à l'instant même, sans hésitation, sans regret. Peut-être aurais-je pu espérer de faire encore quelque bien; il était plus urgent d'éclairer le pays et de l'éclairer complètement sur la possibilité de faire la monarchie.

Pouvait-elle être rétablie? Était-il à propos, y avait-il utilité, possibilité de faire? offrait-elle des chances de durée? Il fallait essayer. Il appartenait aux auteurs du 24 mai, de faire sortir cette vérité des obscurités de la situation. Moi présent au pouvoir il serait resté aux partis le prétexte d'invoquer ma mauvaise volonté.

Avec les hommes du 24 mai, au contraire, toute fausse interprétation devenait impossible. C'était à

eux de faire la lumière, et je crois pouvoir affirmer qu'ils l'ont faite éclatante, irrésistible!

En effet, eux présents au pouvoir, le sachant et ne l'empêchant pas, on est allé à Frohsdorf, et, qu'on me permette de le dire, on est allé traiter de la couronne de France sans se soucier beaucoup des lois.

Loin de blâmer mes successeurs de leur attitude en cette occasion, je trouve bon qu'ils aient laissé ainsi tout faire, tout tenter; mais alors ils peuvent m'accorder que la preuve est complète, que rien n'y manque.

Aussi je me borne à leur poser cette question: Pourquoi la monarchie n'a-t-elle pas été rétablie?

A cette question, j'entends la voix des partis qui me répond que c'est la faute de M. le comte de Chambord. Loin de moi l'inconvenante pensée de blâmer M. le comte de Chambord. Ce serait à moi une inconvenance égale de le défendre. Je crois être plus respectueux en ne le jugeant pas; mais ses amis répondent: « C'est vous qui vouliez faire des conditions au roi. » Encore une fois, je ne juge ni les uns ni les autres.

Restait la monarchie à constitution, qui avait pour représentants naturels les princes d'Orléans. Dieu me garde de les juger aussi! J'ai longtemps servi leur auguste père, et je n'aurais jamais pour eux que le respect que je leur dois. Mais les princes d'Orléans ont pris aux pieds de M. le comte de Chambord l'engagement de s'abstenir de toute prétention.

La maison de Bourbon se trouvant ainsi hors de cause, il restait le jeune successeur de Napoléon, achevant son éducation, chargé de la mémoire encore fraîche de nos désastres.

Aussi, Messieurs, après avoir échoué à Frohsdorf, personne n'a essayé de réussir ailleurs, et pendant près de deux années nous avons eu sous les yeux le spectacle monotone et triste de l'impuissance des partis s'accusant les uns les autres d'être impossibles, s'observant toujours d'un œil jaloux, toujours prêts à s'unir contre celui qui aurait l'avantage d'un moment et n'hésitant pas à lui préférer hautement la République.

C'est devant ce spectacle que l'Assemblée préférant, si l'on peut dire sans lui manquer de respect, la Monarchie, mais reconnaissant son impossibilité, a, dans un sentiment de sagesse, voté la République dans la journée du 25 février.

Eh bien, messieurs, la République votée, que faut-il faire?

Je réponds sans hésiter: une seule chose; s'appliquer franchement, loyalement, à la faire réussir. Quelque avenir qu'on puisse prévoir, il n'y a pas d'autre devoir que celui-là. Je vois bien des gens impatientés de pénétrer cet avenir, et, oubliant la fable, imiter les anciens Grecs, qui allaient consulter le Sphinx; vous le savez tous: cet animal perfide écoutait sans répondre, et, quand on n'avait pas deviné l'énigme, il vous dévorait.

Ne recherchons pas l'avenir inconnu, consultons le devoir présent, évident, indéniable: la République est votée, et sous peine d'être les plus inconséquents des hommes, il faut, je le répète, la faire réussir.

Faire réussir la République, dira-t-on, c'est bien difficile. Je le reconnais; mais la monarchie, tombée trois fois en quarante ans, est-elle plus facile? Sans doute il dépend des partis monarchiques d'augmenter les difficultés par des résistances ou par une opposition ouverte ou cachée; mais rendront-ils pour cela la monarchie possible? Non. Les mêmes causes subsistent et subsisteront longtemps.

Supposons que la maison de Bourbon n'ait plus qu'un seul représentant: il resterait les Napoléon, que nous pouvons voir voter à certains jours avec les Bourbons, mais que nous ne verrons jamais ré-

gner ensemble. Or, c'est bien assez de deux dynasties pour la guerre civile sans qu'il en faille trois.

La rose blanche et la rose rouge suffisent, il n'est pas besoin d'imaginer une troisième rose créant des difficultés à la République. Ce troisième parti ne rendrait pas la monarchie plus facile. Il ne rendrait possible que le chaos et, pour finir, il attirerait sur nous les derniers malheurs, et cette fois irréparables.

Qu'elle est aujourd'hui la situation véritable? La République n'est plus une question de principe, mais bien une question d'application. C'est là que commencent non-seulement nos devoirs à tous, mais aussi ceux du gouvernement lui-même.

Le pouvoir est resté aux mains des hommes du 24 mai, c'est-à-dire aux principaux d'entre eux. On leur a laissé le pouvoir et on a bien fait, car c'était la seule manière de le laisser sans prétexte fondé d'inquiétude à l'égard du maintien de l'ordre, maintien qui était la grande objection faite à la République. Ce pouvoir, les hommes du 24 mai l'ont conservé, mais c'est à eux de bien considérer l'usage qu'ils en feront.

Le grand orateur a fait un long exposé de sa conduite depuis son séjour à Bordeaux pendant la guerre, jusqu'au 24 mai. Il a continué en ces termes:

On établit une classe de conservateurs et l'on dit: Point de radicaux! D'accord, soit, si par radicaux on entend les partisans de certaines théories économiques, financières ou sociales que les radicaux professent et renonceraient à pratiquer s'ils avaient le pouvoir.

Mais on ne s'en tient pas là; on repousse d'abord les radicaux personnellement; puis on repousse ceux qui, sans être radicaux, mèneraient le pays au radicalisme par leur manière de faire. De sorte qu'il y a d'abord les radicaux dont il faut se défendre; puis ceux qui, sans être radicaux, mèneraient aux radicaux; et enfin, par voie de conséquences, ceux qui mèneraient aux complaisants des radicaux, et continuant ces classifications, on en arrive à n'admettre au service de la République que ceux qui n'ont jamais voulu d'elle et qui n'en veulent pas même aujourd'hui.

Sans doute le pouvoir ne peut pas être une simple compétition de places et une lutte d'ambition; mais cependant il faut faire servir le gouvernement au moins en partie par ceux qui, n'en ayant pas voulu autrefois, en veulent au moins aujourd'hui. Autrement qu'arrivera-t-il? Nous aurions des fonctionnaires — et, en parlant des fonctionnaires, je n'entends pas cette partie modeste, laborieuse, infatigable de l'administration, cette partie qui à tous jours servi admirablement la France, et qui, au lendemain de chaque révolution, est toujours venue reprendre le cours des affaires uniquement pour les enseigner aux nouveaux venus qui les ignoraient, et qui à toujours maintenu invariablement la bonne gestion des services publics, — je parle des fonctionnaires politiques, changeant avec la politique, et en étant la représentation aux yeux des populations; nous aurions, dis-je, des fonctionnaires qui n'osent pas même prononcer le nom du gouvernement qu'ils servent, à qui, par exemple, c'est miracle d'arracher le mot République, qui parlent seulement de la France, nom sacré cher à tous! qu'il est toujours à propos de prononcer, mais qu'il ne faudrait pas prononcer uniquement pour n'avoir pas à en prononcer un autre!

Ce n'est pas ainsi, Messieurs, qu'on rallie les populations incertaines, soupçonneuses, et qu'on se fait suivre par elles! On s'expose, en agissant de la sorte, à offrir au

pays un gouvernement incertain, tiraillé, énigmatique, dans lequel on cherche, sans la trouver, la pensée qui le dirige.

Du reste, les élections approchent, il appartient à la France d'imprimer au gouvernement l'unité de vues et d'action dont il a absolument besoin.

Que la France, agissant avec discernement et se gardant de l'esprit d'exclusion, — car les gouvernements exclusifs sont stériles, — que la France accueille tous les hommes qui ont su prendre leur parti et se garde de ceux qui, républicains au jour du scrutin, se hâteront dès le lendemain d'expliquer leur profession de foi par l'article de nos lois constitutionnelles qui stipule la révision.

Qu'en abordant les urnes électorales, la France n'oublie pas qu'elle a son système financier à compléter, ses lois militaires à revoir — celles qui sont faites ne sont pas toutes bonnes, — ses traités de commerce à renouveler, l'enseignement public à développer sur les bases de la société moderne.

Que la France n'oublie pas que si, à toutes ces difficultés résultant de la diversité des systèmes qui rendent les solutions si laborieuses, venaient se joindre les difficultés naissant de la division des partis, partis qui ont rendu tout difficile dans l'Assemblée actuelle, — que la France n'oublie pas, dis-je, qu'elle ne pourrait aboutir qu'au chaos, et qu'elle achèverait de perdre son temps devant l'Europe qui, elle ne perd pas le sien; car il n'est pas une nation qui ne s'occupe aujourd'hui à se rendre plus forte et mieux ordonnée.

A ce mot d'Europe, j'entends des voix me dire: « Quand vous aurez fait cela et même davantage, vous resterez toujours seuls. Jamais la République ne trouvera d'alliés dans la monde. »

Les partis font l'Europe chacun à leur image, et — je leur en demande bien pardon — en la faisant à leur image, ils se trompent souvent. L'Europe, aujourd'hui, est parfaitement raisonnable parce qu'elle est parfaitement éclairée.

Que faut-il pour sympathiser avec elle? Un gouvernement raisonnable comme elle.

L'Europe n'a pas toujours été ce qu'elle est dans le temps présent; mais ce n'est plus à l'Europe de 1845 ni même de 1830 que nous avons à faire.

Je ne prétendrai jamais qu'il puisse y avoir des républicains sur les trônes de Russie, d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie et même d'Angleterre! Mais croyez-vous donc que ces souverains aient les yeux fermés quand vous croyez les avoir ouverts? Vous n'aimez pas la République, et plusieurs d'entre vous l'ont votée par raison, par patriotisme. Eh bien! croyez-vous que tout ce que vous savez l'Europe ne le sache pas, que les raisons qui vous ont décidés ne lui soient pas connues? Non, non; elle sait qu'il n'y avait de possible que ce que vous avez fait, et vous approuve de l'avoir fait. Elle sourit quand on lui prête telle ou telle préférence. Elle n'a ni amour, ni haine; elle a le souci du repos du monde, elle y tient par intérêt, par humanité, par hauteur de vues, et il y a tel changement que vous supposez devoir lui être agréable qu'elle verrait avec grande inquiétude, parce qu'elle ne le croirait ni sensé, ni durable.

Quant à la France, elle l'estime, s'intéresse à elle, souhaite son rétablissement, car elle sent la France indispensable à l'équilibre européen. En voulez-vous une preuve? Ce printemps, un trouble de cause inconnue s'est produit dans les esprits, des craintes de guerre ont envahi toutes les imaginations, et alors, l'Europe s'est-elle montrée hostile ou indifférente à la France? Loin de là! Un cri de paix est parti de tous les cabinets, et la paix a été maintenue par la puissance du sentiment universel. On parle d'alliances; n'est-ce pas là de la véritable, de la solide alliance, et la seule possible dans l'état présent des choses? Sans doute, si par alliance on entend le con-

cert de deux ou trois puissances unies pour atteindre un but particulier, spécial, intéressé, oh ! sans doute, la France n'en a pas ; et, voulez-vous que je vous le dise, je n'en connais aucun de semblable en Europe aujourd'hui. A ce titre, personne, dans le temps présent, n'est l'alliée d'un autre ; mais tout le monde est l'allié de tout le monde, pour le maintien du repos des nations ; et cette alliance vraiment sainte comprend, protège tous les intérêts, et, pour longtemps encore, est la seule souhaitable, la seule possible.

Je résume, messieurs, ces réflexions peut-être trop longues, mais que votre présence, que les souvenirs que vous me rappelez ont fait jaillir de mon esprit et de mon cœur, et je vous dis :

Le destin, c'est-à-dire un long enchaînement des choses, où il entre des fautes qu'il ne faut plus rappeler, le destin a prononcé. Personne, depuis cinq ans, n'a pu rétablir la monarchie, et l'Assemblée nationale, quoique monarchique, a voté la République. Soyons conséquents, et tâchons de faire de cette République un gouvernement régulier, sage, fécond, et pour cela demandons à la France, par les élections futures, d'imprimer au gouvernement l'unité de vues dont il a indispensablement besoin.

Prions surtout cette chère et noble France de ne pas laisser rabaisser, insulter l'immortelle Révolution de Quatre-Vingt-Neuf, contre laquelle tant d'efforts sont dirigés aujourd'hui, et qui est notre gloire la plus pure et la plus populaire chez les nations ; car c'est elle qui depuis trois quarts de siècle a fait pénétrer la justice dans la législation de tous les peuples.

Lorsque, en effet, les blancs étaient affranchis en Europe par la main d'un sage et généreux prince ; lorsque, en Amérique, les noirs voyaient leurs fers brisés par la main d'une grande nation, c'est que l'esprit de Quatre-Vingt-Neuf avait soufflé sur ces régions si lointaines. Certes nous avions atteint le comble de la gloire militaire, et cette gloire, un instant éclipsée, ne périt point ; mais si la gloire militaire est un soleil qui se voile quelquefois de nuages, la gloire de la civilisation est un soleil qui ne cesse jamais de resplendir. C'est elle, et j'ai pu le voir chez les nations étrangères, c'est elle qui, toujours restée éclatante même au moment de nos plus grands revers, avait réveillé en notre faveur la sympathie de toutes les nations, même les moins bien disposées pour nous. Unissons-nous donc pour conserver cette noble partie du patrimoine national, et en ce qui me concerne, elle aura toujours pour la défendre les derniers efforts d'une vie qui tend à sa fin, mais qui, jusqu'à son dernier jour, restera fidèle à tous les grands intérêts de la raison et de l'humanité.

Revue des Journaux

Moniteur universel.

Nous sommes trop dévoué à la France, et par conséquent trop amis de la concorde, qui seule peut lui assurer un avenir de prospérité et de gloire, pour ne pas nous attacher en politique à ce qui unit plutôt qu'à ce qui divise, et ne pas accueillir avec empressement tout ce qui nous paraît devoir nous rapprocher de ceux dont nous sommes toujours séparés. C'est à ce titre que nous relèverons dans la lettre que M. de Belcastel a récemment adressée à l'Univers, bien des choses qui nous montrent l'honorable député de la Haute-Garonne sous un aspect qui paraît peut-être un peu nouveau à ses anciens amis politiques, mais qui ne laissera pas que d'être agréable à tous ceux qui pensent qu'un parti ne s'amoindrit jamais en subordonnant ses espérances aux nécessités de la patrie, et que le plus pur royalisme peut s'allier avec le patriotisme le plus éclairé.

C'est bien là, en effet, le caractère de cette lettre, aussi remarquable par la forme que par la pensée, et elle peut se résumer ainsi : après avoir tout fait pour rétablir une royauté qui lui paraît la condition essentielle de la grandeur de la France, accepter loyalement le seul régime politique qui était laissé à la France après l'échec de cette tentative avortée de restauration monarchique. M. de Belcastel se fut-il montré dans cet écrit moins royaliste qu'il ne l'a été et qu'il ne l'est encore, que nous l'en aurions moins estimé, sans croire pour cela davantage à sa conversion. Mais, tout en restant profondément royaliste de cœur et même d'espérances, il sait imposer silence à son cœur et ajourner ses espérances jusqu'au jour où l'exercice légal du droit de révision leur donnera libre carrière. En un mot, M. de Belcastel accepte loyalement la république septennale et ses institutions ; comment ne saluerions-nous pas la nouvelle recrue que vient de faire le parti conservateur ?

Il ne veut pas de l'anarchie ; et c'est pourquoi il se rallie à la seule forme de gouverne-

ment qui a pu sauver le pays de cette anarchie qui s'ouvrirait comme un gouffre fatal que venaient subitement de creuser entre lui et la royauté ce que M. de Belcastel appelle le préjugé populaire et le point d'honneur royal.

Il repousse non moins énergiquement l'empire, et, « préfère sans hésiter la République à César. »

Haine de l'anarchie, haine du césarisme ; voilà deux raisons péremptoires pour faire ce que tous les conservateurs ont fait depuis longtemps déjà. M. de Belcastel vient un peu sur le tard ; mais nous connaissons le précepte de l'Evangile, et l'ouvrier de la dernière heure n'en sera pas moins le bien venu auprès du maître.

Ce maître, c'est le pays, qui réclame les bras et les cœurs de tous ses enfants pour cette grande œuvre de concorde qui prime toutes les autres.

Pas plus que M. de Belcastel nous n'aimons ce mot cruel : *Il est trop tard*, que les révolutionnaires n'ont jamais fait entendre en 1791 comme en 1830, comme en 1848 et en 1870, qu'au profit de leur ambition personnelle et quelque fois pour le plus grand malheur de la patrie ; mais était-il possible comme il le suppose, après la lettre du 27 octobre, de rétablir la royauté sans le roi ; d'édifier en quelque sorte une monarchie sans monarque, et d'avoir le principe sans le prince qui le représente et en qui il s'incarne ? Est-ce que cette sorte d'interrègne n'eût pas, comme tout les interrègnes, affaibli l'autorité royale, creusé plus profondément l'intervalle qui séparait la nation et le roi ?

De la monarchie on n'eût eu que les apparences : elle ne se serait fait connaître à la France que par ses inconvénients et non par ses bienfaits ; et la France se fût sentie peut-être moins royaliste à la fin qu'au début. A ce jeu, à ce semblant de royauté, le principe monarchique eût, peut-être été perdu sans retour.

A cette solution qui était tout le contraire d'une solution, le parti conservateur a préféré celle qui assure le présent et garantit le lendemain, sans cependant fermer l'avenir à ce principe monarchique qui demeure intact et auquel la France pourra toujours revenir le jour où, le droit de révision lui étant ouvert, elle se sentirait irrésistiblement poussée vers lui.

France.

Il serait superflu de le nier : le plan des impérialistes qui consistait à empêcher l'établissement d'une Constitution, soit monarchique, soit républicaine, avant qu'il fût procédé à des élections générales, a été déjoué par une alliance des républicains et des parlementaires. C'est contre l'empire qu'a été faite l'œuvre de février. C'est pour combattre l'empire, non plus au moyen d'un régime indéfini et provisoire, mais au nom d'un gouvernement défini, sinon définitif, que les monarchistes constitutionnels et les républicains ont signé un compromis rendu possible par des concessions réciproques.

Les monarchistes ont sacrifié ou ajourné l'hérédité du pouvoir exécutif ; le gouvernement qu'ils acceptent est bel et bien une République. De leur côté, les républicains ont consenti à donner au chef du pouvoir exécutif un certain nombre d'attributions d'un caractère monarchique ; ils ont renoncé au principe de l'unité de Chambre et adhéré à l'institution d'un Sénat, qui ne sera point nommé directement par le suffrage universel. Les uns et les autres ont réservé leur liberté pour l'avenir, en vertu d'une clause de révision, pouvant s'appliquer au fond et à la forme, à l'ensemble et aux détails. Mais il est clair qu'ils ne pouvaient pas refuser à leurs adversaires la faculté qu'ils s'accordaient à eux-mêmes ; les impérialistes et les légitimistes ont déjà annoncé qu'ils entendaient se placer, aux élections prochaines, sur le terrain légal de la révision.

Tel a été le résultat de l'alliance des républicains et des monarchistes constitutionnels.

L'œuvre qui en est sortie attend encore sa mise en vigueur, et déjà elle est, au sein même du parti républicain, l'objet d'un débat très-grave. Ce débat était inévitable. La question qu'agitent les intransigeants devait surgir un jour ou l'autre, et il vaut mieux qu'elle soit vidée au grand jour par des discussions publiques, que par des conversations privées entre les quatre murs d'un bureau.

Informations

On travaille activement, à l'Ecole des Carmes, à l'aménagement des locaux destinés à l'Université de Paris. L'architecte, M. Ruprich Robert, s'est engagé à terminer pour le 8 novembre. C'est dans la partie des bâtiments qui regarde la rue de Vaugirard que seront installées, provisoirement du moins, les trois Facultés de droit, des lettres et des sciences. On a pu disposer dans ces bâtiments sept grandes salles pour les cours et les conférences ; deux pour les collections d'histoire naturelle, une vaste bibliothèque, qui pourra être divisée en trois sections, correspondant aux trois Facultés, des laboratoires de chimie, un cabinet de physique, des chambres contiguës aux salles de cours où les professeurs puissent se retirer avant et après leurs leçons, un appartement pour le recteur.

Ces aménagements, conçus sans aucun luxe, répondront néanmoins aux exigences pratiques du haut enseignement. L'entrée de l'Université sera rue de Vaugirard, au coin de la rue d'Assas. Le secrétariat se trouvera tout près de la grande porte. Une cour intérieure assez vaste distribuera les entrées des trois Facultés.

Le personnel enseignant est presque entièrement arrêté. Les inscriptions seront ouvertes le 15 novembre. Les cours commenceront du 1^{er} au 10 décembre. L'administration de l'Université regrette sans doute un retard d'ailleurs inévitable ; mais il sera facile de regagner quelques semaines de travail, tant en abrégant les petites vacances du milieu de l'année qu'en prolongeant les cours à la fin de l'année scolaire.

L'Union de Vaucluse assure qu'il est fortement question, en ce moment, de la création d'une Université catholique dans le sud-est de la France. On n'est pas encore bien fixé, paraît-il, sur le choix de la ville où elle serait établie. De hautes influences plaident en faveur de la ville d'Aix ; mais l'Union de Vaucluse ne croit pas qu'elles réussissent, le cas échéant : la ville d'Aix est trop peu considérable pour pouvoir réunir sans danger dans ses murs les étudiants de deux universités rivales.

ESPAGNE

Le gouvernement d'Alphonse XII continue à se préoccuper beaucoup de la question religieuse. Un journal officieux, la *Epoca*, exprime l'espérance que le Vatican agira avec prudence et ne créera pas de difficultés à un gouvernement conservateur qui est obligé de transiger avec le principe de la tolérance religieuse, par ce que « ce principe est conforme aux idées qui » dominant en Europe, et avec lesquelles il » n'est pas possible de rompre. » On ne sait encore quel accueil a été fait par le Vatican à la dernière note du gouvernement espagnol, mais on a lieu d'espérer un arrangement amiable. Le maintien de M. Beauvies à Rome paraît un indice favorable.

Alphonse XII a remis dimanche à midi, au nonce du Saint-Siège, le chapeau de cardinal.

Les carlistes paraissent très-démoralisés, si l'on s'en rapporte aux affirmations des dépêches alphonstistes. Suivant elles, le désarroi complet des bandes carlistes de Catalogne est le résultat d'un combat qui a eu lieu à Rouzmes, et dans lequel elles ont eu beaucoup de morts et de blessés.

Le général de brigade carliste Sans serait entré en France. Une bande de 400 carlistes s'est dissoute à Torello (Catalogne). Plusieurs officiers carlistes ont fait leur soumission. Enfin, les bandes de Gamundi ont été de nouveau battues. Elles évitent tout engagement avec les libéraux.

Comme toujours les informations de source carliste contredisent celles transmises par les alphonstistes. Elles prétendent que les carlistes ont mis en déroute une colonne alphonstiste de 2,000 hommes et l'ont poursuivie jusqu'à San Vicente (province de Logrono), d'où elle était sortie.

D'autres forces, qui avaient tenté une marche contre les positions carlistes aux environs de Bilbao, auraient été également repoussées.

Chronique locale et méridionale.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 17 août 1875.

(La séance du 16 a été publiée dans le numéro du 17 août.)

PRÉSIDENCE DE M. LIMAYRAC.

La séance est ouverte à 2 heures. Sont présents tous les membres du Conseil, sauf M. Cipière, qui est excusé.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. de Lamaze, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier ; il est adopté sans observation. M. le Président s'ouvre au Conseil :

Vœux. — Dépôts

Un vœu déposé par MM. Vital, Teilhard, Vayssié, Sérager, de Verninac et Fraysse, relatif à l'établissement d'un bureau de poste au chef-lieu de la commune de Puybrun ;

Une proposition déposée par M. Brugalères, tendant à assumer l'entretien de certains chemins de grande communication à l'entretien des routes départementales ;

Un vœu déposé par le même membre, tendant : 1^o à faire répartir le contingent militaire des départements d'après le nombre des jeunes gens qui auront concouru au tirage au sort et non d'après le nombre de ceux qui, dans chaque canton, auront été reconnus propres au service actif ; 2^o à faire renvoyer du corps, au fur et à mesure que les ajournés seront déclarés propres au service et appelés à l'activité, un nombre égal de jeunes soldats de leur classe appartenant au même canton, en commençant toujours par les derniers appelés ; et 3^o à fixer au 1^{er} décembre de chaque année le départ de la dixième portion du contingent ;

Un projet de résolution déposé par M. de Verninac, tendant à proposer aux Conseillers généraux de Tarn-et-Garonne et de la Dordogne de nommer, concurremment avec celui du Lot, une commission interdépartementale chargée d'étudier les moyens d'obtenir la prompte construction du chemin de fer de Nontron à Montauban.

Budget. — Sous-Chapitre V. — Enfants assistés.

M. Sérager, rapporteur de la commission des finances, propose de voter à ce sous-chapitre une somme de 22,800 francs, de fixer à 3,800 fr., en exécution de la loi du 5 mai 1869, le contingent communal applicable à l'exercice 1876, d'adopter pour les vêtements de 1876 le tarif de 1875, et de voter à cet effet la somme de 2,000 fr. conformément à la circulaire du 3 août 1869, et enfin il propose de maintenir, dans l'établissement des Dames de Gramat, le jeune Wenceslas (Prosper), sourd-muet.

Ces conclusions sont adoptées.

Budget. — Sous-Chapitre VI. — Aliénés.

M. le comte Murat, rapporteur de la même commission, propose d'insérer à ce Sous-Chapitre la somme de 102,000 fr. Il fait observer que parmi les indigents admis à l'asile de Leyme, il en est dont l'état d'indigence n'est pas absolu, que leurs familles doivent concourir, pour une portion déterminée, aux frais de leur séjour dans cet établissement ; que néanmoins, si les renseignements de la commission sont exacts, les avances du département pour le compte de ces familles s'élèveraient actuellement à 14,000 fr. La commission pense qu'il y a lieu d'appeler l'attention de M. le Préfet à cet égard et de le prier de prendre les mesures qui lui paraîtront convenables pour recouvrer les sommes encore dues.

M. le Préfet répond qu'il s'est préoccupé de cette question. Les percepteurs n'ont aucune action pour faire rentrer les avances des départements ; qu'il fera étudier, avant la session d'avril prochain, la position des familles qui doivent, pour savoir quelles sont les sommes dont on peut poursuivre le recouvrement par expropriation et celles qui doivent tomber en non-valeurs. A cet effet, les titres seront remis à l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Le Conseil approuve ce mode de procéder et vote à ce Sous-Chapitre l'allocation de 102,000 fr.

Budget. — Sous-Chapitre IX.

M. Depeyre, au nom de la même commission, expose qu'une augmentation de traitement de 200 fr. est demandée pour M. l'archiviste, qu'il y a lieu de tenir compte de ses services, mais que déjà son traitement ayant été élevé de 200 fr. la commission pense qu'une augmentation de 100 fr. est suffisante.

En conséquence, il propose de porter au Sous-Chapitre IX la somme de 3,000 fr. seulement.

Inventaire des archives. — Publication. — Réclamation de M. Paul Dupont.

M. le rapporteur fait remarquer que le travail d'impression de l'inventaire s'est ralenti par suite de difficultés survenues entre l'administration et M. Dupont, imprimeur. Le mémoire de M. Paul Dupont s'élève à 1,703 fr. 35 c. ; l'article corrections qui y figure pour 697 fr. a paru exagéré. La commission est d'avis de se renfermer strictement dans les termes du traité passé avec cet imprimeur duquel il résulte qu'il se chargera de l'impression de l'inventaire à raison de 52 fr. la feuille tirée à deux cents exemplaires, y compris la composition, le papier, le tirage, les corrections. Plus tard, le tirage ayant été fixé à 400 exemplaires au lieu de 200, le prix de la feuille fut augmenté de 12 fr. Il n'y a donc pas lieu d'admettre la réclamation de l'imprimeur portant spécialement sur les corrections.

Le Conseil approuve ces conclusions et vote la somme de 3,000 fr. au présent Sous-Chapitre IX.

Vœux. — Dépôts.

M. le président s'ouvre au Conseil un vœu déposé par MM. de Marquessac, baron Dufour, de Gozon, Domphnou, Cuniac et Brugalères, tendant à ce que le chemin de fer d'Angoulême à Montauban par Grolejac, Gourdon et Cahors, soit déclaré d'utilité publique et concédé à une compagnie, et que le chemin de fer du Buisson à St-Denis près Martel, soit déclaré d'utilité publique et promptement exécuté ;

Un vœu déposé par MM. de Verninac et Sérager, relatif à l'examen à faire du taux de la contribution mobilière dans les cantons de Vayrac et de Martel qui leur semblent grevés outre mesure ;

Un vœu déposé par MM. de Verninac, Vital, Fraysse, Sérager et Vayssié tendant à faire établir une station d'étalons à Vayrac ;

Un vœu déposé par MM. le baron Dufour, de Marquessac, de Gozon, Domphnou, relatif à l'observation rigoureuse des règlements sur les mesures publiques.

Carte agronomique.

M. Pradines, au nom de la commission des vœux et objets divers, regrette que la situation financière du département ne permette pas d'allouer un crédit pour faire dresser une carte agronomique. Le Conseil s'associe à ce regret.

Volontariat d'un an. — Commission d' classement. — Désignation d'un membre du Conseil général.

Le même rapporteur propose de désigner un de ses membres pour faire partie de la Commission chargée du classement des candidats au volontariat d'un an.

Le Conseil désigne M. Cambres.

Foires — Nespouls (Corrèze).

Le même rapporteur émet un avis favorable à la création de 3 foires qui se tiendraient les 15 février, 9 juillet et 15 septembre à Nespouls (Corrèze).

Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Marquessac, de Gozon, Mayzen, de Verninae, baron Dufour et Depyre, sur l'opportunité ou les inconvénients de la création en général de nouvelles foires, les conclusions de la commission mises aux voix, sont adoptées par 18 contre 9.

Foires. — Saint-Santin de Maurs (Cantal).

Le même rapporteur émet un avis favorable à la création de deux foires qui se tiendront au chef-lieu de la commune de Saint-Santin de Maurs (Cantal), les 9 mars et 9 mai. Adopté.

Foires. — Leynhac (Cantal).

Le même rapporteur émet un avis favorable à la création de deux foires qui se tiendraient au chef-lieu de la commune de Leynhac (Cantal) les 12 mars et 20 novembre.

Foires. — Saint-Julien d'Empare (Aveyron).

Au nom de la même commission, M. Pradines émet un avis favorable à la création de dix foires qui se tiendraient à la gare de Capdenac, commune de Saint-Julien d'Empare (Aveyron), le premier lundi de chaque mois, à l'exception des mois de février et de septembre.

Le Conseil adopte l'avis de la commission.

École d'horticulture de Versailles.

Le même rapporteur exprime le regret que les ressources financières du département ne lui permettent pas de voter la création d'une bourse à l'école d'horticulture de Versailles et propose l'ajournement.

L'Assemblée adopte ces conclusions.

Analyse des engrais. — Demande de Subvention. — Rejet.

Le même rapporteur communique au Conseil la circulaire du 25 juillet 1875, par laquelle M. le Ministre de l'agriculture et du commerce saisit le Conseil général d'une proposition concernant l'analyse des engrais, et demande une allocation pour la vérification des engrais.

La commission, tout en reconnaissant l'utilité de cette vérification, constate à regret l'état de notre budget, qui ne permet pas d'y inscrire une allocation pour cet objet.

Ces conclusions sont adoptées.

Vétérinaire départemental. — Rapport de M. Laur.

Sur la proposition du même rapporteur, le Conseil donne acte à M. Laur, vétérinaire départemental, du dépôt de son rapport d'ensemble sur l'état sanitaire du bétail dans le département, et sur la conservation et l'amélioration des races.

Varaire. — Autorisation de planter du tabac.

Sur les conclusions du même rapporteur, le Conseil émet un avis favorable à la délibération par laquelle le conseil municipal de Varaire demande que l'autorisation de planter du tabac, en 1876, soit accordée à cette commune.

Vœu formulé par le Conseil d'arrondissement de Cahors contre la création de nouvelles foires. — Rejet.

M. de Marquessac, au nom de la même commission, propose de repousser le vœu du Conseil d'arrondissement de Cahors contre la création de nouvelles foires.

La discussion qui a lieu dans la présente séance, à l'occasion des foires demandées pour Nespouls (Corrèze), traite cette question; en conséquence, le Conseil repousse le vœu du Conseil d'arrondissement de Cahors, conformément aux conclusions de M. de Marquessac.

Établissement d'une manufacture de tabacs dans le Lot. — Proposition de M. de Lambertier.

M. Duphénieux, au nom de la commission, communique au Conseil la demande de M. de Lambertier, député du Lot, au Gouvernement, d'établir, dans le Lot, la nouvelle manufacture de tabac, dont la création est projetée dans un des départements de l'Est. Il fait remarquer que l'établissement de cette manufacture dans notre département serait très-avantageux, et il propose au Conseil d'appuyer cette demande, et de prier M. le Préfet de communiquer la lettre de M. de Lambertier au Conseil municipal de Cahors, afin qu'il examine cette proposition en ce qui le concerne.

M. le Préfet fait observer que le Gouvernement exige que le terrain fourni pour cet établissement soit à portée de la gare.

Le Conseil approuve les conclusions de la commission.

Fixation du jour de la nomination de la commission départementale.

M. de Marquessac demande à M. le Président de vouloir bien faire fixer, dès à présent, par le Conseil, la séance dans laquelle sera nommée la commission départementale, parce qu'il prévoit que quelques membres du Conseil ne pourront assister aux dernières séances de la session.

Un débat s'engage, et MM. Roques et de Verninae y prennent part pour proposer la fixation du jour à samedi.

M. de Marquessac propose de le fixer à demain, mercredi.

M. le Président met aux voix le terme le plus éloigné, samedi.

Huit voix se prononcent pour cette date, dix-sept contre.

La fixation à demain, mise aux voix, est adoptée par dix-sept voix contre huit.

En conséquence de ce vote, la nomination de la commission de permanence aura lieu dans la séance de demain, 18 août.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Le Président, LIMAYRAC. Le Secrétaire, CALMELS-D'ARTINSAC.

(A suivre).

On rappelle aux jeunes gens se trouvant dans les conditions prévues par les articles 53 et 54 de la loi du 27 juillet 1872 et qui ont demandé à contracter un engagement conditionnel d'un an que :

1° Les versements de la prestation fixée à 1,500 fr. auront lieu du 1^{er} octobre courant au 4 novembre prochain ;

2° La deuxième visite des jeunes gens qui doit précéder à l'engagement et les engagements eux-mêmes auront lieu du 25 octobre au 4 novembre ;

3° Les engagements seront reçus durant la même période, à la mairie de Cahors ;

4° Enfin, la mise en route s'effectuera le 5 novembre.

Les jeunes gens qui demanderaient des sursis devront produire un certificat délivré par le Doyen de la faculté à laquelle ils appartiennent ou par le Directeur des écoles dont ils suivent les cours et faisant connaître la durée du sursis qui leur est nécessaire pour les achever.

ARMÉE TERRITORIALE.

Par décret du 28 septembre 1875, sont nommés :

Lieutenant-colonel du 132^e régiment d'infanterie de l'armée territoriale, subdivision de Montauban, M. Bourthoumieu, commandant d'infanterie en retraite.

Chefs de bataillon, MM. Dastarac, de Reyniès et Moretti, anciens capitaines d'infanterie.

On sait que 12 cantons du Lot font partie de ce régiment.

Pendant son séjour à Cahors, M. le recteur de l'Académie de Toulouse a visité l'École si habilement dirigée par les Frères des écoles chrétiennes, ainsi que l'Asile confié aux soins tout maternels des Sœurs de Nevers.

D'après une dépêche publiée par la *République française*, il y avait, dimanche à Arcahon, au déjeuner politique offert à M. Thiers, des députations de Marmande et de Tonneins.

La note suivante émane du ministère des finances :

« Jusqu'à présent, les éditeurs des journaux qui avaient à encadrer des imprimés dans leurs feuilles (circulaires, réclames, etc.) avaient été obligés d'en demander l'autorisation à l'administration des postes, tout en acquittant le port comme à l'ordinaire.

« Cette formalité de l'autorisation préalable a été reconnue inutile et supprimée.

« Chaque fois qu'un éditeur aura à encadrer des imprimés dans les journaux, il pourra le faire librement à la condition d'en avoir effectué l'affranchissement soit en numéraire ou en timbres-poste. »

Un père de famille qui a atteint sa soixante-dixième année depuis l'incorporation de son fils, demande si celui-ci ne doit pas être libéré du service et classé parmi les disponibles.

Un de nos confrères répond :

Evidemment non. La loi du 27 juillet 1872 est formelle sur ce point. Voici la partie de l'article 18 qui concerne ce jeune homme :

« Sont dispensés du service d'activité en temps de paix le fils ou l'ainé des fils d'une père entré dans sa soixante-dixième année, etc.

Les causes de dispenses doivent, pour produire leur effet, exister au jour où le conseil de révision est appelé à statuer.

La *Patrie* dit que le ministère des finances prépare un important mouvement dans le personnel des percepteurs, par suite du vote qui rétablit les percepteurs dans les chefs-lieux d'arrondissement.

Nous lisons dans le journal anglais le *Sussex Daily News*, en date du 11 octobre courant ;

Le Congrès des sciences sociales, tenu à Brighton sous la présidence de M. G. W. Hastings, avait à décerner deux prix, l'un de 200 livres (5,000 fr.), l'autre de 100 livres (2,500 fr.), offerts par son Exc. Don Arturo de Marcoartu aux auteurs du meilleur mémoire sur cette question : *De quelle manière pourrait-on parvenir à former un code de droit international afin d'éviter les maux de la guerre entre les peuples civilisés.*

Le premier prix a été obtenu par M. Abraham Pullen Sprague, avocat américain, et le second par notre honorable compatriote M. Paul Lacombe, avocat du barreau de Paris et pu-

bliciste distingué.

M. Ryalls, secrétaire général du Congrès, s'est exprimé en ces termes après avoir proclamé les noms des deux lauréats :

Le second prix de 100 livres a été obtenu par M. Paul Lacombe, de Lauzerte (Tarn-et-Garonne), avocat du barreau français, qui a cependant délaissé les luttes oratoires pour se consacrer à la littérature, et qui est en train actuellement de préparer une histoire de son pays sur laquelle ceux qui le connaissent fondent les plus grandes espérances. Il appartient à une nation, notre très-proche voisine, à peine relevée des souffrances et des maux sans nombre d'une guerre récente. C'est peut-être le récit ou le spectacle de ces calamités infligées à son pays, qui a inspiré M. Lacombe dans l'exposé qu'il a tracé, avec un mérite couronné de succès, en faveur du meilleur système de mettre fin aux conflits internationaux (Applaudissements).

M. Ryalls a présenté alors M. Lacombe au président, qui lui a remis le second prix de 100 livres, en y joignant un diplôme splendidement illustré. M. Lacombe a prononcé enfin les paroles suivantes :

Milord, mesdames, messieurs : On m'apprend à l'instant que je dois parler. Il n'y a qu'une difficulté, c'est que je ne sais malheureusement pas l'anglais. Permettez-moi donc de me borner à quelques mots en français. Je prie d'abord S. Exc. Don Arturo de Marcoartu et la Société pour l'avancement des sciences sociales de recevoir ici publiquement l'expression de ma vive et profonde gratitude. La distinction que j'ai reçue, venant d'une société aussi considérable que celle de l'avancement pour les sciences sociales, m'aurait été sensible en tous pays; mais, reçue en Angleterre, elle me cause une satisfaction particulière. J'ai toujours eu, en effet, pour l'Angleterre une grande affection, inégale sans doute à celle que j'ai pour la France, car tout homme doit aimer son pays avant tout; mais, quant à l'estime, celle que j'ai pour l'Angleterre est tout à fait égale à celle que j'ai pour ma propre patrie.

On nous écrit de Montcuq :

La foire du 18 octobre a été troublée par un terrible accident, accident qui aurait pu avoir des conséquences beaucoup plus fâcheuses que celles qu'il a eues.

Vingt-cinq chevaux environ étaient enfermés dans la remise de la maison Laborie; vers midi la voute sur laquelle est établie l'écurie, croule et entraîne les chevaux qui se trouvaient dessus. Au bruit de la chute de la voute, Desseaux propriétaire de l'écurie se précipita dans la cave où tout était descendu et entendit la voix d'un enfant qui se trouvait au milieu des chevaux tombés pêle-mêle. Aidé par les personnes accourues, Desseaux retira l'enfant enfoui aux trois quarts sous les décombres et ayant trois chevaux renversés sous lui. Le maire prévenu se transporta sur les lieux et s'assura qu'il n'y avait pas d'autres êtres humains sous les décombres; le commissaire de police et la gendarmerie prirent les mesures de précaution nécessaires contre le peu de solidité du reste du bâtiment.

Un cheval appartenant à un propriétaire du Tarn-et-Garonne fut trouvé mort sous les décombres, les autres animaux n'eurent que quelques contusions sans importance.

Le docteur Tachard appelé pour donner des soins à l'enfant, a constaté que les blessures n'étaient pas dangereuses.

Dans la nuit du 17 octobre, un fermier de M. de Turenne avait parqué, comme d'habitude, son troupeau de brebis.

Quel ne fut pas son étonnement en constatant, le lendemain, le plus affreux carnage au bercail. On trouva douze brebis étranglées et autres cinq blessées grièvement. Il comprit que le loup était la cause du sinistre. En effet, vers dix heures du matin on aperçut rodant aux environs de sa proie. Aussitôt on se réunit et on cerna une futaie de chênes dans laquelle on le soupçonnait; on l'y rencontra en effet, on fit feu sur lui mais sans l'atteindre; on essaya de le poursuivre mais les chiens refusèrent leur concours.

On évalue les pertes de la nuit du 17 à 400 francs; il paraît que le troupeau tout entier a été affecté.

Avis aux propriétaires du Causse qui ont l'habitude de parquer leurs troupeaux, surtout dans cette saison.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Direction de M. Cassius.

Dimanche 24 octobre 1875.

1^{re} représentation et pour les débuts de la troupe, *La Vie de Bohème*, pièce en 5 actes.

A L'ÉTUDE :

- La Maîtresse légitime*, nouveautés.
- La Fille de Roland*, pièce nouvelle.
- Rose-Michel*, pièce nouvelle.
- L'Homme du lapin blanc*, pièce nouvelle.
- Le Procès Vauradieu*, pièce nouvelle.
- Patrie*, drame, Victorien Sardou.
- L'Homme au Masque de Fer*.
- Nos bons Villageois*, Victorien Sardou.
- Le Fils de Giboyer*, comédie.
- La Fille des Chiffonniers*, drame.
- Le Juif-Errant*, drame.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Faits Divers

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE.

On sait qu'un syndicat de banquiers anglais et français s'est formé pour la gigantesque opération du tunnel à creuser sous la Manche.

Le syndicat parisien s'est réuni hier pour examiner divers rapports fournis aux promoteurs de l'entreprise à Londres.

Il résulte de ces rapports que l'opération est très facilement réalisable, et que les sondages géologiques ont entièrement répondu aux prévisions des ingénieurs.

D'après le *Rappel*, le tunnel sera construit en brique avec une pente de 38 millimètres à partir du centre pour l'écoulement des eaux. Pour opérer la ventilation des galeries et l'extraction des déblais, ainsi que l'entrée et la sortie des ouvriers, deux tubes pneumatiques seront établis. Ils produiront un courant d'air dans les deux sens, et amèneront et rapporteront les ouvriers et les matériaux.

Cette semaine commencent les travaux préliminaires pour le tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre. Ces travaux s'exécuteront près de Calais.

FABRICATION DU PAPIER EN FRANCE.

En 1819, il était fabriqué 15,000,000 de kilogrammes de papier.

En 1859, 42,000,000 de kilogrammes.

En 1873, — bien que l'impôt fût bientôt établi, — les papeteries françaises ont produit 134,000,000 de kilogrammes, représentant environ la somme de 100 millions de francs.

Cette énorme quantité de papiers a été fabriquée par 509 fabriques, réparties dans 70 départements, et occupant 26,000 ouvriers.

Dans le budget de 1875, le papier est porté pour un rapport de 10,507,000 francs.

Dernières nouvelles

Paris, 20 octobre, 6 h., m.

Le *Journal officiel* publie une circulaire de M. le ministre des cultes, qui invite les archevêques et les évêques à prendre des dispositions, pour exécuter la résolution de l'Assemblée, demandant des prières publiques le dimanche.

A cette occasion la circulaire ajoute : « Le Souverain-Pontife a pensé comme le gouvernement qu'il convient de revenir à la formule : *Domine Salvum fac Rempublicam* adoptée en 1801 et suivie depuis 1870 dans l'église Saint-Louis de Rome, dans le diocèse de Paris et dans plusieurs autres diocèses. »

En conséquence, le ministre communique la décision du Pape à ce sujet.

L'Angleterre a refusé de s'associer au projet d'adresser à Constantinople des représentations collectives.

Bourse de Paris.

Paris, 21 octobre 1875.

Rente 3 p. %	65.60
— 4 1/2 p. %	95.10
— 5 p. %	104.85

Pêche! Pêche! Pêche!

La Chasse illustrée, unique journal de chasse et pêche, publié en France, vient, à l'occasion de la réouverture de la pêche, de commencer une série d'articles pratiques illustrés sur les différentes manières de prendre le poisson en eau douce et en eau salée.

On l'a dit avec raison: « La Chasse illustrée, c'est l'ami intime de la maison, hôtel, château, ferme ou villa. »

Au mois d'août prochain paraîtra L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE, connue de tout le monde des sportsmen. Prix: 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25.

En ce moment, La Chasse illustrée publie une nouvelle d'un brio étourdissant: PHÉNOMÈNE, Bracon-

nière-Aubergiste, par M. C. d'Amezeuil.

Un numéro gratuit du journal, contenant dix pages d'impression, est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Directeur, M. A. F. DIDOT; rédacteur en chef, M. H. EMILE CHEVALIER.

Prix d'abonnement: 20 fr. par an; 5 fr. par trimestre. 56, rue Jacob, à Paris.

A nos lecteurs

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime des montres en cuivre doré. Certains journaux répu-

blicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon.

Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, l'Opinion nationale n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues: M. L. Ratisbonne vient d'entrer à l'Opinion nationale et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que « l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement: 16 francs par trimestre.

Bureaux: 5, rue Coq-Héron.

Dette Turque

Les porteurs de 5 % ou d'obligations ont le

plus grand intérêt à se faire connaître à l'Administration de la Gazette de Paris qui prend l'initiative d'un procès en responsabilité devant les tribunaux.

Ecrire franco au Directeur de la Gazette de Paris, 5, rue Feydeau, en indiquant le nombre et la nature des titres qu'on possède.

ACHETEZ VOS MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE

Economie réelle. — Garanties sérieuses.

Boltes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût.

Une des plus anciennes Maisons de Fabrication

Grande Rue, 70, Besançon, seule ville française de production.

Horloges publiques parfaites pour Eglises, Hôtels de Ville, etc.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.

Avis au Clergé

Les Encens de la Catholicité vendus au profit du Denier de St-Pierre se trouvent à Cahors, chez M. Larrive, négociant, rue de la Liberté, et à Figeac, chez M. Leygues, cirier. Ces Encens les meilleurs et les meilleurs marché se recommandent, en outre, par la remise de 10 p. % qu'ils laissent au clergé pour être versés à la Caisse Diocésaine du Denier de St-Pierre.

On trouve dans les mêmes maisons, l'Encens phlogistique remplaçant avec commodité et grande économie la Braise et l'Encens.

AVIS.

On demande à acheter une Propriété. S'adresser à M. VINCENS, pépiniériste à Cahors.

LA REGLISSE SANGUINEE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépot dans toutes les pharmacies.

A Cahors, M. Virel, pharmacien.

POMPE ROTATIVE

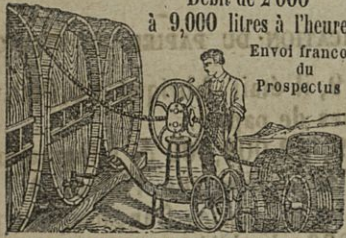
Construite spécialement pour le TRANSVASEMENT des VINS

Débit de 2 000

à 9,000 litres à l'heure

Envoi franco

du Prospectus



J. MORET et BROQUET, C^{rs} B^{ds} 121, rue Oberkampf, Paris.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Etablie à Paris, r. de Grammont,

et r. du Quatre-Septembre, 18

Anciennement Compagnie Royale

Fonds de garantie: 421 millions

Constitution immédiate d'un capital

payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS

POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices

de la Compagnie.

Augmentation du revenu

PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE

OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux

décès des Assurés

depuis l'origine de

la Compagnie. 28,407,916 fr.

Arrérages payés aux

Rentiers. 129,628,201 fr.

Bénéfices payés aux

Assurés en cas de

décès pour la vie

entière. 11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements à

MM. Bénéch, à Cahors;

Puel, à Figeac; Lacambre, à

Gourdon; Bap^{le} Planion, à

Souillac.

A VENDRE

Pour cause de Décès

Une bonne ETUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque.

S'adresser à Madame veuve Cossé, à Lalbenque.

A VENDRE

UN COUPÉ

avec

BACHES, TIMON ET HARNAIS le tout en bon état.

S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

FLEURS ARTIFICIELLES.



MARTE BLANC

FLEURISTE A CAHORS Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fouritures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- Concile oecuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr. Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de M.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Nadal, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Maitre, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romainum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement relié. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, ANTOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix: 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

Imprimerie A. LAYTON, rue du Lycée.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fouritures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

AUX ASTHMATIQUES

Il n'y a qu'un remède qui puisse véritablement guérir l'asthme, la toux et l'oppression, c'est la POTION de M. AUBREÉ, médecin pharmacien à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir), — 43 ans d'admirables succès, approbation des célébrités médicales de tous pays; des milliers de guérisons, dont les preuves sont envoyées gratis 40 c. convaincant les plus incrédules. Guérison des rétentions d'urine, gravelle, douleurs néphrétiques par un traitement spécial.

VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE de l'Abbaye de Fécamp (FRANCE)



AVIS

La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.

Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.

Toujours exiger l'étiquette du bas portant la signature du Directeur-Général: A. LEGRAND Aîné.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure. — France.) Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

LA PROCHAINE LOI ÉLECTORALE

par M. Henri NADAL.

in-8°. — Prix: 1 fr.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, housses, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS

DE LA MAISON CHRISTOFLE

ET RÉARGENTURE

BIJOUTERIE RELIGIEUSE

ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES

D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,

TONDEUSES, TOURNE-BROCHES

ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT

DE REVOLVERS DES FABRIQUES

DE LIÈGE.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS:

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr. id. pour les Départements. 4 fr.